

**PARC PARADISIO SA**  
Domaine de Cambron – 7940 Brugelette  
TVA BE 0406.834.628 – RPM Mons

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 7940 Brugelette, Domaine de Cambron, le **lundi 7 septembre 2009 à 15 heures**.

**ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels au 31 mars 2009 et examen de ces comptes.
2. Rapport du commissaire.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels au 31 mars 2009.
4. Proposition d'affecter le résultat comme suit :

Perte de l'exercice à affecter	- 876.436,11 EUR
Prélèvement sur les réserves disponibles	2.033.224,11 EUR
<b>TOTAL</b>	<b>1.156.788,00 EUR</b>
Rémunération du capital (dividendes)	1.156.788,00 EUR
5. Proposition d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Proposition de renouveler pour trois ans le mandat du commissaire aux honoraires fixés en accord avec le conseil d'administration.
7. Proposition, conformément aux dispositions du Code des Sociétés, d'autoriser le conseil d'administration, sans autre décision de l'assemblée générale, dans les limites prévues par la loi et pour une période de trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la présente décision de l'assemblée générale, à acquérir, échanger et/ou aliéner en Bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la société en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. En outre, conformément au Code précité, proposition d'autoriser le conseil d'administration, sans autre décision de l'assemblée générale,
  - (i) pour une période de cinq ans prenant cours le jour de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la présente décision de l'assemblée générale, à acquérir un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total d'actions émises par la société, pour une contre-valeur minimale de un euro (EUR 1) et maximale de dix pour cent (10%) supérieure à la moyenne des dix (10) derniers cours de bourse, et
  - (ii) à aliéner des actions propres acquises en vertu des autorisations conférées par les présents statuts.
8. Divers

En vue d'assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux statuts. Le dépôt d'actions, à réaliser au plus tard trois jours avant l'assemblée, peut être effectué dans toutes les agences Fortis Banque ainsi qu'au siège de la Banque Degroof.